



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 22422

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le financement des établissements hospitaliers. Le principe du financement des établissements hospitaliers par le biais d'une dotation annuelle globale ne permet pas d'établir un budget en adéquation avec leur activité réelle. Une tarification à l'activité permettrait une plus grande conformité des budgets et révélerait les vrais coûts hospitaliers. Il lui demande donc s'il envisage d'adopter le principe de tarification des établissements hospitaliers à l'activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22422

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5780